Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse Herausgeber: La Croix-Rouge suisse

Band: 83 (1974)

Heft: 3

Artikel: Après Téhéran : Croix-Rouge et politique

Autor: Dentan, P.-E.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-683441

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

sion de sang de la CRS; ils représentent 168 000 litres de sang, mais les besoins ne cessent d'augmenter. Ce sang offert bénévolement est livré aux blessés et malades sous forme de conserves de sang complet ou de produits sanguins stables; il est en partie utilisé pour alimenter les réserves prévues pour les cas de catastrophe et de guerre.

Le petit F. est atteint de rougeole et son père souffre d'une grippe. La mère de famille sait ce qu'elle doit faire pour qu'ils se sentent à leur aise, car elle a suivi un cours de soins au foyer organisé sous l'égide de la CRS.

Le fait que la mère ou un autre membre de la famille sachent se débrouiller en cas de maladies légères est un avantage non seulement pour toute la famille mais encore pour les hôpitaux surchargés, lorsque les patients ne doivent pas être hospitalisés. Quand une hospitalisation peut être évitée, il en résulte aussi une économie financière.

Madame G. est partiellement paralysée; son plus grand souci est de pouvoir malgré tout continuer de tenir son ménage. C'est ici que l'ergothérapeute entre en action. Elle enseigne à Madame G. comment celle-ci peut accomplir les travaux habituels en se servant de moyens auxiliaires; elle effectue des exercices avec sa patiente et encourage ses efforts pour se rendre indépendante de l'aide d'autrui.

Seize centres d'ergothérapie dirigés par les sections de la Croix-Rouge sont ouverts à des patients, convalescents, personnes âgées et handicapées qui y apprennent à s'occuper utilement.

Monsieur S., pensionnaire de la maison de retraite «Au soleil couchant», attend chaque mardi la visite de «son» assistante bénévole. Il est aveugle. Elle lui fera la lecture de son journal, lui écrira la lettre qu'il désire adresser à sa fille au Canada, et fera une promenade avec lui le long du ruisseau voisin. En effet, elle est pour lui la seule «porte ouverte» donnant sur un monde dont il a été exclu.

Quelques milliers d'assistants et d'assistantes bénévoles s'occupent de personnes âgées et apportent dans leur existence solitaire le contact humain et quelque joie. En outre, les deux autocars pour handicapés de la Croix-Rouge de la Jeunesse emmènent en excursions, chaque année, trois à quatre mille invalides de tout âge.

Du cœur pour aider, une bouée pour sauver, un H pour soigner . . .

Après Téhéran: Croix-Rouge et politique

P.-E. Dentan

C'est à Téhéran en effet que s'est déroulée, du 2 au 6 novembre 1973, la XXII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge, dont le Président de la Croix-Rouge suisse a présenté les résultats dans notre édition du 15 janvier 1974.

Le journaliste genevois Paul-Emile Dentan, quant à lui, a interrogé des personnalités du Comité international de la Croix-Rouge, de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, de l'Institut Henry-Dunant, qui ont participé aux travaux de cette importante réunion de la Croix-Rouge internationale.

Il nous a aimablement autorisés à reproduire ici les différentes interviews.

La Conférence de la Croix-Rouge à Téhéran

«Fondamentalement, la Croix-Rouge n'a pas bougé depuis 110 ans, ou à peu près», remarque Pierre Boissier, membre du Comité du CICR, un descendant d'une vieille famille genevoise qui s'est illustrée au service de l'idéal d'Henry Dunant. Racé, le cheveu grisonnant, le verbe souvent fort imagé sinon truculent, M. Boissier est directeur de l'Institut Henry-Dunant, chargé de former les futurs délégués du CICR. Il a luimême une expérience déjà longue de la «vie Croix-Rouge» puisqu'il a rempli plusieurs missions au Proche-Orient, en Inde, à Chypre et ailleurs. «Un des aspects les plus encourageants qui a été mis en évidence à Téhéran, me dit-il, c'est que notre vieille institution ait le courage de se remettre complètement en question; deux personnes extérieures à nous, financièrement indépendantes du CICR, sont installées dans un petit bureau que nous leur avons prêté, afin de tout examiner à neuf, de tout repenser, de revoir, l'image' et le rôle du CICR dans les temps modernes. N'est-ce pas faire preuve de jeunesse que de se remettre complètement en question de A à Z?»

Pour M. Boissier, le caractère unique de cette Conférence est qu'elle a groupé des gouvernements (700 délégués de 78 gouvernements) ainsi que des représentants privés (500) de 86 Sociétés nationales.

«N'oubliez pas que les Conventions de Genève sont les traités qui ont été signés par le plus grand nombre d'Etats.

A Téhéran, personne n'a demandé l'exclusion de l'Afrique du Sud ou du Portugal; nous avions les deux Allemagne, les deux Vietnam; sans aucun préalable politique, nous avons démarré tout de suite.

Bien sûr, dans ces conférences de Croix-Rouge, on parle souvent beaucoup. Il y a parfois des torrents d'éloquence dont on se passerait. Mais finalement, personne d'autre que la Croix-Rouge ne peut effectuer le rapatriement des prisonniers entre Israël et l'Egypte opération qui a débuté le dernier jour de la conférence. Personne non plus ne peut faire le travail individuel, essentiel, qu'accomplit la Croix-Rouge en Inde, où nous sommes engagés à fond pour rendre possible le retour et le déplacement de quelque trois cent mille personnes entre l'Inde, le Pakistan et le Bangladesh. L'ONU fournit les avions et les moyens financiers; mais nos délégués sont là pour interroger chacun, afin que chaque cas soit traité pour lui-même.»

S'enthousiasmant pour son travail (il a prêché à la cathédrale St-Pierre en parlant de sa «vocation Croix-Rouge», M. Boissier me rappelle qu'il y a dans le monde en moyenne une catastrophe naturelle par jour; une autre d'importance nationale tous les dix jours et une très grave toutes les trois semaines requérant une assistance internationale pour y faire face. «Allez voir Gazay; c'est lui qui s'occupe de ça!»

M. Gazay, Français à la voix chaude et vive, est responsable de l'information de la Ligue des Croix-Rouges, organisme qui groupe les Sociétés nationales du monde entier. Il était aussi à Téhéran.

- Qu'est-ce que c'était pour vous cette Conférence?
- D'abord la réunion des gouverneurs des Croix-Rouges, donc des hommes qui sont chargés de la formation du personnel, des collectes des ressources matérielles, d'hommes qui sont directement responsables et ne s'embarrassent pas de questions juridiques. Ils ont parlé de questions extrê-

mement concrètes, du sang dont on a besoin dans le monde, etc. Nous ne sommes qu'un organe de coordination. Qu'une catastrophe survienne, n'importe où dans le monde, au Sahel, en Turquie ou ailleurs, nous sommes chargés de faire appel aux uns et aux autres pour que les secours parviennent aux destinataires dans les plus brefs délais.

- Que faites-vous avec l'ONU qui a mis sur pied un «bureau pour l'aide en cas de catastrophe»?
- Oui, leur représentant était à Téhéran; il a des fonds importants, des moyens, des avions; nous avons les hommes, l'organisation de base, l'idéal. Alors nous nous entendons très bien!
- Ne pensez-vous pas que, dans des conférences comme celle de Téhéran, on parle de questions juridiques compliquées qui sont souvent sans rapport avec la réalité que vous vivez?
- En tout cas, la commission sur le droit humanitaire fut la plus calme! D'ailleurs, les protocoles additionnels aux Conventions de Genève avaient été rédigés bien avant par des experts qui s'étaient réunis à Genève; ce n'est pas pendant les 3 semaines que dura la Conférence qu'il aurait été possible de tout discuter à nouveau. On n'a fait que confirmer ces protocoles, avant de les soumettre à la Conférence diplomatique du printemps 1974, qui devra les approuver.»

J'ai posé la même question à M. Jean Pictet, vice-président du CICR, Genevois de vieille souche, qui aime à rappeler le conseil que lui donnait Max Huber: «A la Croix-Rouge, nous devons avoir la pureté des colombes, mais nous sommes obligés d'être prudents comme des serpents.» Pour lui, le Droit est évidemment la chose la plus importante, afin que la politique cède le pas à l'humanité, que le droit humanitaire s'impose peu à peu, comme dans le cas des prisonniers de guerre qui ont le droit d'être bien traités. (...) A ce propos, le CICR semble en savoir bien plus qu'il ne veut ou ne peut en dire, lié qu'il est par le secret. Un secret qui recouvre une

bonne partie de son action, lui conférant un caractère parfois assez impénétrable pour l'opinion publique; c'est pourtant le gage de la confiance dont il peut jouir.

- Que faites-vous, demandai-je encore à M. Pictet, dans le cas concret des mouvements de libération nationale qui eux ne signent ni les Conventions ni les Protocoles, mais sont des combattants?
- Pour des raisons tactiques, il ne faut pas poser des conditions impossibles à remplir pour bon nombre de pays qui doivent faire face à des conflits armés non internationaux. Dans le cas concret de l'Afrique australe, il faut que le Portugal puisse venir et signer les Protocoles. On légiférera plus tard sur les mouvements de libération, dont l'action pose des problèmes politiques considérables. Mais ils seront invités à participer à la Conférence diplomatique par l'intermédiaire des organisations régionales intergouvernementales (lisez OUA).

M. Pictet reconnaît que la Croix-Rouge a des années de retard en ce qui concerne l'interdiction de certaines armes «qui causent des souffrances superflues». Des comités d'experts ont siégé; un document remarquable a été rédigé. On en a beaucoup parlé à Téhéran. Mais aucun gouvernement n'est encore prêt à signer une convention dans ce sens.

«Pourtant les gaz ont été mis hors-la-loi, les balles dumdum aussi, remarque M. Pictet; pourquoi pas les projectiles à billes et les obus à fragmentation?»

A Téhéran, la Conférence a approuvé à l'unanimité – pouvait-il en être autrement? – le programme de la diffusion des principes de la Croix-Rouge de par le vaste monde, afin que les Conventions reposent sur une approbation plus large des opinions publiques. Le grand spécialiste de cette question est M. Gaillard, vice-directeur du CICR, un travailleur acharné, maigre, rapide.

- Où en êtes-vous de votre programme?
- La moitié des pays signataires des Conventions de Genève nous appuient. L'un des mouvements de libération d'Afrique aus-

trale a même commandé plusieurs milliers d'exemplaires de la brochure que nous avons éditée sur les principes de la Croix-Rouge. C'est très encourageant. Par contre, le gouvernement portugais n'a pas encore donné une suite aussi favorable que nous nous y attendions à nos propositions.

- Qui finance votre programme?
- D'une part nos ventes aux Sociétés nationales, car nous ne faisons plus de distributions gratuites, les gens ne lisant que ce qu'ils achètent; d'autre part un maigre crédit annuel de Fr. 120 000.—. C'est tout. Mais le gouvernement suisse a financé aux deux tiers l'impression et la diffusion du manuel scolaire que nous avons déjà édité en 16 langues.
- Que font les pays de l'Est?
- Leur propre diffusion, avec leurs propres moyens; ils prennent nos modèles, mais ils les adaptent. L'information est pour eux un domaine semble-t-il intangible.
- Et les Chinois?
- A Téhéran, ils ont en tous cas tout approuvé; mais d'après ce que nous savons, ils ne font rien, pour l'instant du moins! J'ajoute que notre dernière Conférence de l'information avait lieu à Varna, en Bulgarie, et que nos contacts avec les pays de l'Est sont bons.
- Et en Suisse, n'y a-t-il pas une certaine lassitude?
- C'est vrai que pendant longtemps nous n'avons pas fait grand-chose. Depuis quelques années, nous donnons des cours dans des écoles d'officiers. Nous avons aussi commencé des conférences dans des gymnases; un délégué qui a participé à une action de secours vient en parler, montre un film ou des diapositives, puis ouvre la discussion. C'est passionnant, parce que c'est très concret. Les jeunes y font écho, peutêtre plus que les adultes. Cette action s'étend maintenant à la Suisse romande, mais pas encore à la Suisse alémanique; dans ce domaine nous déplorons que la Croix-Rouge suisse ne nous aide pas; son action est un peu molle.